

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE EGALITE FRATERNITE
MAIRIE DE BASLIEUX-LES-FISMES

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal – séance du 3 juillet 2020. Par suite d'une convocation en date du 28 juin 2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le 3 juillet 2020, à vingt heures, sous la présidence de : Lucie POLLET, Maire.

<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0
Délibération n° 2020.07.15	

Etaient présents : L. Pollet, J.Ph André, M. Degryse, O. Florance, S. Hautier, M. Jacquot, K. Magnien, F. Marlot, T. Mil-Homens, V. Villié
Etaient Absents / excusés : L. Feig
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.
Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Fanny Marlot est désignée pour remplir cette fonction.

DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

Le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque collectivité doit désigner un correspondant « Défense »

Monsieur Jean-Philippe ANDRÉ est candidat.

Le Conseil décide à l'unanimité de désigner Monsieur Jean-Philippe ANDRÉ correspondant « Défense » de la Commune.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à Baslieux-lès-Fismes, le 20/07/2020
Le Maire, Lucie POLLET



